



2022 - 2023

## Tenue Vestimentaire au PETIT COLLEGE

Afin de favoriser un climat éducatif de simplicité, de respect de soi et des autres, nous demandons une tenue **simple** et adaptée à l'école pour chaque enfant :

- . Chemisier ou polo à col avec manches (**pas de débardeur à bretelles**)
- . Pull, gilet, cardigan sans capuche ni impression
- . Jupe ou robe d'une longueur correcte ou pantalon (**ni short, ni leggin**)
- . Chaussures de ville. Pour une question d'hygiène, les chaussures de sport ou de toile (tennis, « converse », « bensimon »...) ne sont pas autorisées.
- . Le tablier chasuble bleu marine sans manches d'**uniforme est obligatoire** à toutes les élèves du CP au CM2 compris, avec prénom et nom de l'élève brodé en entier en blanc, de façon lisible. **Il est à commander sur le site : [www.letablierbobine.fr](http://www.letablierbobine.fr)**  
Cliquez sur l'onglet ESPACE ECOLE, puis saisissez l'adresse dédiée à l'école :  
sainte-marie-de-neully.

**Pour éviter les pertes ou les disparitions, les bijoux (médailles, bracelets, montres connectées...) doivent rester à la maison.**

**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.**